

Service Pénitentiaire

Prison de RuhengeriNom : M.BONYUBWABOOrigine : GasizaChefferie : MuleraTerritoire : RuhengeriProfession : ContractéN° du R.E. : 5690

Formule dactyloscopique :

Arrêté le : 28/4/52Condamné le : 28/4/52 à { 15 jours S.P.P
50 frs Am ou 10 jours S.P.S
21 frs. F.I ou 1 jour C.P.C.

1/4 de peine :

Sorti le : 13/5/52 ou 23/5/52 (24/5/52)

Transféré le :

Rapatrié le :

Expulsé le :

Décédé le :

LE GARDIEN,

P.O. G. M. E. O.

Billet d'élargissement.

Le nommé M.BONYUBAGA
fils de Gusurwane, et de Mashabe
Chefferie Mulera, sous-chefferie. Mukunureng
colline Gazza, race mukutu
territoire de Ruhengeri
condamné par le Tribunal de Police de Ruhengeri
en date du 28/4/52
a été élargi après avoir subi sa peine de servitude pénale de 15 jours
de servitude pénale subsidiaire de -
a (ou le) contrainte par corps de -

Ruhengeri le 13/5/ 1952

Le Gardien de Prison,

P. O. S. M.
S. D. G.

RÉQUISTION
A FIN D'EMPRISONNEMENT

N° du Rôle 53 / nov

TRIBUNAL DE POLICE DE Aubangéni

Le Juge du Tribunal de Police de Aubangéni

En vertu de l'art. 142 et suivants du Décret du 11 juillet 1923.

Requiert M. NEVEJANS Daniel, gardien de la prison de Aubangéni de maintenir en détention le nommé MBONYU BANABA, fils de Sunumwe et de Gashake originaire de Gasiza, chefferie de Mulera.
Territoire de Aubangéni, District de Quanda, condamné par le Tribunal de Police de Aubangéni en date du 28/4/52 à 15 jours de servitude pénale principale ;
à 10 de servitude pénale subsidiaire, faute de payer l'amende de 50 frs dans le délai de 15 jours ;
à 1 jour de contrainte par corps à défaut de payer la somme de 21 frs montant des frais du procès, dans le délai de 15 jours.

A Aubangéni, le 27/4/ 1952

Le Juge de Police,

Arrêté le 28/4/52

N° R. E. 5690